

Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme ou titre professionnel

Accéder au Service en ligne

Téléservice disponible en français uniquement, accessible via FranceConnect ou avec vos identifiants ANTS .

Si vous n'avez pas d'identifiants ANTS, il est proposé de créer un compte pour avoir un espace personnel sur le site de l'ANTS.

Ce téléservice vous permet de faire une demande de de permis de conduire après validation d'un diplôme ou d'un titre professionnel.

Vous avez besoin des éléments suivants :

1 photo d'identité ou 1 photo-signature numérique

Pièces justificatives au format numérique (pièce d'identité, justificatif de domicile)

Exemplaire photographié ou numérisé du diplôme ou du titre professionnel (ou relevé de notes)

Si nécessaire, exemplaire photographié ou numérisé de l'avis médical délivré par un médecin de ville agréé

Adresse mail ou numéro de téléphone mobile pour être informé de l'avancement de votre demande

Étapes à suivre :

1/ Se connecter ou créer un compte ANTS

2/ Cliquer sur "Nouvelle demande"

3/ Choisir le motif de votre demande : "Je demande la fabrication d'un titre de permis de conduire"

3/ Compléter les rubriques et ajouter les justificatifs demandés

4/ Confirmer la démarche

5/ Suivre son avancement dans votre espace ANTS



Ville de

Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00